



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à VINCENT Denise), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2024/34 : Restructuration des aires de jeux pour enfants au village

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'attention portée à la qualité du cadre de vie des habitants. A ce titre, la municipalité a toujours eu à cœur d'entretenir et d'améliorer les aires de jeux pour enfants au village comme dans les hameaux. En effet, ces lieux participent de la vie du village et des hameaux et garantissent un espace dédié et sécurisé aux plus jeunes.

Ainsi, les aires de jeux des hameaux ont été refaites entre 2016 et 2019. Pour les plus grands, un terrain multisports et un skate-park ont été installés au village en 2021. Il y a lieu à présent d'améliorer les aires de jeux pour les plus petits au village en les restructurant. L'objectif étant de garantir la sécurité des plus petits.

Les travaux consistent à remplacer deux jeux (une balancelle et un jeu multifonctions) et à reprendre le sol souple sur plusieurs zones abimées.

L'entreprise SYNCHRONICITY s'est déplacée pour établir un devis le plus adapté à nos besoins et le coût de l'opération s'élève à la somme de 20 682,75 € HT.

Vu la délibération n°2024/23 du 22 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des utilisateurs des aires de jeux pour enfants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'engager les travaux de restructuration des aires de jeux pour enfants au village.

APPROUVE le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY d'un montant de 20 682,75 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans, selon le plan de financement suivant :

✓ Coût prévisionnel de l'opération :	20 682,75 €
✓ Subvention du Département de l'Isère (50%) :	10 341,38 €
✓ Subvention de la CC Oisans (25%) :	5 170,69 €
✓ Autofinancement de la Commune 25 % :	5 170,69 €

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire

Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

29 AVR. 2024

